



Succesions de mon père dont je ne porte pas le même nom

Par **chris**, le **25/05/2012** à **22:00**

Bonjour,
mon père viens de décèder et je ne porte pas le même nom que lui, il a une fille legitimes qui veut tous prendre ses bien. mon père ma certifier de son vivant avoir fait le necessaire aupres d'un notaire sans me donner plus d'explications, mais je ne sais pas comment proceder pour rechercher ce notaire et faire reconnaitre la paternité de mon père a mon egard, pourriez vous s'il vous plait me renseigner?merci.

Par **amajuris**, le **25/05/2012** à **23:00**

bjr,
effectivement la reconnaissance d'un enfant peut se faire chez un notaire par un acte authentique.
il faut donc que vous trouviez le notaire ayant reçu cet acte.
j'ignore s'il existe un délai pour transcrire cette reconnaissance sur l'état-civil.
que dit votre acte de naissance.
cdt